

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 31 août 2020  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 31 août 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, et Mme Lise Zarac.

**PR SENCE EN COURS DE S ANCE :**

M. Benoit Dorais.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Cathy Wong

**AUTRES PR SENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-r dactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

---

Avant de d buter, la pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalit  en ce territoire non c d .

La pr sidente du conseil invite les membres   observer un moment de silence d di  aux victimes de racisme et d'actes haineux dans le cadre du mouvement « Black lives matter ».

La pr sidente du conseil d clare la s ance ouverte et souhaite une bonne s ance   toutes et   tous.

---

Préalablement à la tenue de ce conseil exceptionnel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes avant la séance, par le biais d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

### 1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres du conseil que 53 questions ont été reçues et remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle poursuit et rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Elle précise également qu'elle nommera le nom des citoyens dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle.

La présidente du conseil fait la lecture de 18 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal apparaissent ci-dessous telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurence Aubin	Mme Sue Montgomery (M. Lionel Perez)	La Ville de Montréal encourage la prise en compte systématique des besoins des personnes âgées et incite les acteurs municipaux à considérer l'incidence de chaque action sur la qualité du milieu de vie des personnes âgées. Mme Montgomery, AVEZ-VOUS CONSIDÉRÉ LES PERSONNES ÂÎNÉE dans votre décision d'aménager sauvagement deux pistes cyclables et en retirant près de 300 espaces de stationnement dans la rue de Terrebonne?
M. Douglas Robb	M. Christian Arseneault	As a parishioner of St. Monica's Parish and a resident of NDG, I am concerned about the continuation of the bike path from Madison Ave. to Cavendish Blvd. There are many elderly parishioners that will be penalized by the removal of these parking spaces. Has any consideration been given to those that will be dropping their children at the two schools in the area or those visiting the seniors in the nearby residence?  I ask that you please bring these points to the council meeting to be held on Monday, August 31.  Thank you
M. Kenneth Saldanha	Mme Sue Montgomery	Please consider removing the bicycle lanes on terrebone... there is no where to park for God fearing people that go to Church and pray for all  Could you please reconsider ..this is urgent to save church going public

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, indique que la question 4 ne sera pas lue puisqu'elle est la quatrième question portant sur le sujet traitant de la piste cyclable aménagée sur la rue Terrebonne, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et demande à la présidente du conseil de reconsidérer sa décision puisqu'il juge que cette question, qui lui est adressée, ne concerne pas uniquement la piste cyclable de la rue Terrebonne.

La présidente du conseil accepte la requête du conseiller Rotrand et procède à la lecture de la question 4.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lilia Esguerra	M. Marvin Rotrand	<p>I am writing on behalf of our seniors club that is active in Cote des Neiges-Notre Dame de Grace have been severely impacted by many sanitary corridors and bicycle paths . This has been done with no consultation and has made parking for seniors extremely difficult. Many of us no longer shop on local commercial streets.</p> <p>We have read in the newspapers and seen on television how divisive these corridors , inconveniencing entire neighbourhoods to accommodate small number of cyclists.</p> <p>Our question is, Can you introduce a motion that would oblige the City of Montreal to consult before infrastructure is installed ? Can such corridors and bike lanes be made subject to local referenda.</p> <p>Thank you.</p> <p>Lilia Esguerra</p> <p>President</p> <p>Filipino Golden Agers Asso. of Montreal and Suburbs (FILGA)</p>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	<p>Cela fait maintenant plus de 3 mois que les citoyens d'Outremont attendent la réponse de M. Tomlinson au rapport de consultation publique sur le stationnement. La semaine dernière, je vous interpellais à l'effet que l'arrondissement avait fait fi des recommandations du rapport et rétabli le règlement intégralement et ce sans avoir daigné le commenter. M. Tomlinson a alors pris la parole en votre nom et promis une réponse dans la semaine, réponse qui pour la xième fois n'est pas venue. De toute évidence M. Tomlinson considère sans importance cet exercice démocratique. Mme Plante, je m'explique mal votre manque de leadership en tolérant que M. Tomlinson méprise ainsi vos engagements envers les consultations publiques de même que les positions de Projet Montréal sur la participation citoyenne. Allez-vous exiger de M. Tomlinson qu'il se commette sur une date pour appliquer les recommandations du rapport conformément aux engagements que VOUS avez pris le lendemain de votre élection?</p>
M. Robert Simonneau	Mme Valérie Plante	<p>Bonjour, je suis contre le deboulonnement des statue, mais maintenant que c'est fait, je crois qu'il serait très inoportun et scandaleux de la réinstaller. On ne peut pas payer pour réinstaller une statue qui représente un orangiste, défendant la suprématie protestante et Britanique. John A. Macdonald est responsable de la pendaison de Louis Riel et de combien d'atrocités envers les autochtones.</p> <p>Est-ce que la mairesse peut s'engager a ne pas réinstaller cette statue ou a la remplacer par une statue de Louis Riel?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	<p>l'Arrondissement Outremont a dû couper 3% de son budget de fonctionnement, soit l'équivalent d'environ 460 000 \$, à la demande de la Ville centre. Le 2 juillet, au conseil d'arrondissement, j'ai demandé à Philippe Tomlinson de ventiler les coupures. Je n'ai pas de réponse à cette question. J'ai reposé cette question au dernier Conseil de Ville, il a répondu que j'obtiendrais une réponse d'ici la semaine dernière. Je n'ai rien reçu.</p> <p>Question: Mme Plante, pouvez-vous me donner l'information, sinon, m'assurer de recevoir la réponse dans les prochains jours?</p>
M. Christian Toussaint	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (Mme Mary Deros)	<p>Bonjour madame la mairesse,</p> <p>C'est avec surprise que j'ai appris, le 19 juillet dernier, en lisant propre immeuble.</p> <p>Sur le principe, qu'est-ce qui vous donne le droit à vous et pas à nous de procéder à une fusion de logement? Ne trouvez-vous pas ça injuste ?</p> <p>Comment pouvez-vous laisser huit arrondissements faire des règlements différents pour mieux mélanger la population</p>
Mme Marie-Josée L'Heureux L'heureux	Mme Giuliana Fumagalli (M. Sylvain Ouellet)	Pouvez-vous faire un suivi sur la pétition déposée visant à rendre la rue Guinois piétonne?
<p>Avant de procéder à la lecture de la prochaine question, la présidente du conseil informe les membres du conseil que cette question contient des propos antiparlementaires.</p>		
M. Guy Aubin	Mme Sue Montgomery	<p>1. Madame Montgomery, vous avez récemment congédié le directeur général de l'arrondissement en lui reprochant de vous avoir menti – propos que vous avez martelé lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 août. Madame Montgomery a plusieurs occasions récemment vous avez nié avoir transmis le sondage 'Nouveaux secteurs à vocation actives et familiales et pistes cyclables' sur votre page Facebook avant qu'il ne soit distribué aux citoyens par le bureau des communications de l'arrondissement. Madame Montgomery, les faits sont clairs. Vous avez transmis le sondage à vos supporteurs avant qu'il soit transmis aux citoyens par les canaux officiels. Ma question : Si vous jugez que le mensonge du directeur général justifie sa suspension, qu'en est-il du mensonge de la mairesse?</p>
M. Pascal Cormier	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	<p>Madame Plante, le 14 février on vous citait dans La Presse. Vous disiez que «CDN-NDG ne roule pas rond ». Vous faisiez référence à la saga qui oppose la mairesse Sue Montgomery et sa chef de cabinet à son directeur général. Les choses ne se sont pas améliorées depuis. Madame Montgomery en est rendue à la 4e suspension de son directeur général qui a été, à chaque fois, réintégré dans ses fonctions par un vote unanime des autres conseillers de l'arrondissement. Récemment, madame Montgomery a procédé à des changements importants sur la rue de Terrebonne sans consulter ses citoyens. Malgré une pétition de 1700 citoyens s'opposant aux changements, madame Montgomery fait la sourde oreille et en rajoute.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pascal Cormier	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	<b>SUITE</b> - Madame Montgomery a même pris l'initiative d'un sondage qu'elle a transmis à ses supporteurs Facebook d'abord et aux citoyens ensuite. Ma question : Madame Plante, est-il normal qu'une élue biaise les résultats d'un sondage? Qu'attendez-vous pour ramener la démocratie dans CDN- NDG?
Mme Tanisha Aubin	M. Lionel Perez	M. Perez, à quoi ou à qui doit-on imputer la situation désastreuse que connaît l'arrondissement CDN-NDG depuis plusieurs mois (4 suspensions du directeur d'arrondissement, absence de consultations publiques, retrait de près de 300 espaces de stationnement, mépris des personnes à mobilité réduite, handicapées et âgées, autocratie, irrégularité dans la transmission d'un sondage, parti pris, etc.)?
Mme Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	Le 7 juillet dernier lors d'un autre séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, vous faisiez adopter un règlement afin de soustraire de l'examen du conseil les sommes accordées dans le cadre du fond Covid. Le conseiller de l'opposition, M. Corbeil, parvint à faire adopter un amendement à votre motion, amendement qui exige que les ententes négociées en catimini par la directrice général soient rendues publique sur le site web de l'arrondissement et ce dans un souci de transparence. 8 semaines plus tard les dites ententes ne sont toujours pas publiées.  Qu'avez-vous donc à nous cacher dans ces ententes qui, on doit le rappeler, ont vu des sommes importantes octroyées à des organismes dirigés par des exécutifs de Projet Montréal Outremont?
Mme Marie-Thérèse Payette	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Je paye des taxes a la ville de Montréal et celle ci me prive de stationnement, donc aurons nous une réduction?
Mme Guylaine Cormier	Mme Sue Montgomery	Dans son code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et de l'arrondissement, la Ville a le devoir d'agir avec intégrité, objectivité et transparence et de s'assurer de l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et se doit de préserver la confiance du public et de ses employés en maintenant de hauts standards d'honnêteté, de transparence et d'impartialité dans son administration. Mme Montgomery, dans le dossier des nouveaux aménagements publics, on constate plusieurs manquements de votre part au code d'éthique et de conduite, pouvez-vous nous expliquer VOTRE manque de considération des citoyens et la détérioration de la qualité des services offerts aux résidents et commerçants du quartier Notre-Dame-de-Grâce?

Avant de procéder à la lecture de la prochaine question, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de privilège sur les propos de la conseillère Sue Montgomery lors de son intervention où elle laisse entendre être la seule élue à avoir de l'intégrité.

La présidente du conseil demande à la conseillère Montgomery de retirer ses propos. La conseillère acquiesce.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guy Aubin	Mme Sue Montgomery (M. Peter McQueen)	Madame Montgomery, monsieur McQueen, vous mentionnez fréquemment que votre plateforme électorale de 2017 faisait la promotion des pistes cyclables. Ma question : Est-ce que les citoyens auraient dû comprendre en 2017 qu'ils vous signaient un chèque en blanc vous permettant de faire n'importe quoi avec les rues du quartier? Sans les consulter ni les écouter? Sans études d'impacts?
Mme Astrid Mercier	M. Christian Arseneault	<p>Le vendredi 28 août en soirée, des pistes cyclables sont apparût dans la rue de Terrebonne entre l'avenue Madison et le boulevard Cavendish, et ce, malgré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la sous-utilisation des pistes cyclables sauvagement aménagées sans préavis ni consultation dans la rue de Terrebonne entre les avenues Girouard et Madison;</li> <li>▪ une pétition de près de 2000 noms;</li> <li>▪ le tollé déclenché par le retrait de près de 300 espaces de stationnement;</li> <li>▪ la présence de deux écoles, une église et une résidence pour personnes âgées;</li> <li>▪ le démantèlement imminent des pistes cyclables et la fin de l'été.</li> </ul> <p>Comme suite à un tel fiasco, les citoyens se questionnent sérieusement sur la gestion des fonds publics et la démocratie au sein de l'arrondissement CDN-NDG.</p> <p>M. Arseneault, pourquoi avoir tout de même décidé de prolonger les pistes cyclables entre les l'avenue Madison et le boulevard Cavendish un 28 août?</p>
Mme Céline Forget	Question au greffe	<p>Lors de l'envoi du formulaire de question, nous sommes avisé que : "Une copie de vos réponses sera envoyée à l'adresse que vous avez indiquée".</p> <p>J'aimerais bien recevoir la réponse écrite à mon adresse courriel pcque mon ordi n'est pas compatible avec le système de vidéo utilisé par la Ville et je ne peux donc pas écouter le conseil ni en direct ni en différé. Merci à l'avance.</p>

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 13 h 47. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 10 personnes s'identifiant comme femmes et les huit personnes s'identifiant comme hommes.

---

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Karine Boivin-Roy soulève une question de règlement et demande à la présidente du conseil de faire la lecture des questions qui n'ont pas été lues.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges explique que cette situation a déjà été débattue lors d'une séance de la Commission de la présidence du conseil. La Commission de la présidence du conseil a statué que les questions portant sur

un sujet ayant été abordé plus de trois fois ne nécessitaient pas de lecture.

La présidente du conseil remercie les leaders et confirme qu'effectivement ces questions ont déjà fait l'objet de réponses puisque les thématiques ont déjà été abordées plus de trois fois. Aussi, en s'appuyant sur l'article 55, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), elle décline la demande de Mme Boivin-Roy.

La présidente du conseil cède la parole tour à tour au conseiller Marvin Rotrand et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy

Le conseiller Rotrand souligne à la présidente du conseil qu'elle doit être impartiale dans ses décisions par respect pour la démocratie et le bon déroulement des séances du conseil. Mme Boivin-Roy exprime le souhait d'avoir plus de temps entre les assemblées extraordinaires du conseil municipal et d'agglomération.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie M. Rotrand et Mme Boivin-Roy pour leurs interventions, et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Relations entre l'Administration et les médias qui ne partagent pas la même perspective dans les dossiers du Réseau Express Vélo (REV) et des voies actives sécuritaire (VAS)

Avant de poser la sous question, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège et porte à l'attention de la présidente du conseil que la mairesse, Mme Plante, a utilisé le mot antiparlementaire « mentir » lors de son intervention. La mairesse le retire.

M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Aimerait avoir des clarifications entre les commentaires de la mairesse qui diffèrent de ceux de la conseillère Marianne Giguère en ce qui a trait à la durée des VAS qui devrait être une solution temporaire pour respecter les consignes mises en place à cause de la pandémie
-----------------	--------------------	---

Avant de débiter son intervention, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, soulève une question de privilège et souligne à la présidente du conseil que la mairesse a utilisé l'expression antiparlementaire « fausse information » lors de son intervention. La mairesse la retire et la remplace par « mauvaise information ».

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quelles mesures seront mises de l'avant par l'Administration pour aider à relancer l'économie au centre-ville de Montréal / Suggère d'autoriser la gratuité du stationnement durant certaines plages horaires et d'envisager des baisses de taxes foncières pour les commerçants dans ce secteur
-----------------------	--	--

M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Aimerait connaître les raisons justifiant le coût d'acquisition des panneaux de protection pour les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) qui a doublé, sans tenir compte des frais d'installation effectué en régie par les employés de la STM / Compte tenu de la baisse d'achalandage causée par la pandémie, est-ce que le plan d'investissement va être maintenu, notamment pour l'achat d'autobus et l'agrandissement ou la construction de garages
-------------------	----------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante	Quelles mesures seront prises pour assurer un démantèlement réussi à tous points de vue en ce qui a trait aux tentes érigées sur la rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Comment l'Administration compte s'y prendre pour reloger tous les locataires de ces tentes
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Questionne les dépenses d'un montant de 3,2 M\$ dans le cadre des mesures d'urgence, notamment pour aménager majoritairement des voies actives sécuritaires / Questionne le sondage de satisfaction sur les mesures d'urgence
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Souhaite des justifications concernant les coupures budgétaires demandées aux arrondissements afin d'aider au redressement du budget de la Ville pendant la crise de la COVID-19 et au financement des voies actives sécuritaires / Souhaiterait avoir plus de clarifications sur la présentation du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) en ce qui concerne les priorités pour répondre aux besoins des citoyens

À 14 h 27,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que l'Administration accepte la motion.

Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande le démantèlement complet de la voie active sécuritaire (VAS) aménagée sur le boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Déplore le non respect des règles de distanciation sociale lors de rassemblements dans les parcs Jarry et Ahuntsic / Souhaite connaître la position de l'Administration en ce qui concerne le mouvement visant à réduire le budget alloué au Service de police ( <i>Defund the police</i> )

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, soulève une question de privilège et souligne à la présidente du conseil que la mairesse a utilisé l'expression antiparlementaire « mettre ses culottes » et « petit » lors de sa réponse à la question de la conseillère Black. La mairesse retire ces mots et les remplace par « s'assumer » et « être conséquent ».

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Souhaite connaître le plan de l'Administration pour contrôler les dépenses et réduire le budget d'opération afin de conserver sa côte de crédit / Réitère sa question
-----------------	--	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 43.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CM20 0853**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 31 août 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM20 0854**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 30 septembre 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

que le conseil se transforme en comité plénier, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), afin de permettre aux membres du conseil d'avoir des réponses aux questions en suspens.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui indique que l'Administration n'est pas d'accord avec la motion du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy.

---

Un débat s'engage sur la motion de M. Miele.

---

La présidente du conseil suspend la séance afin de consulter le greffier.

À la reprise des travaux, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour rappeler que, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la motion doit indiquer le nom d'un conseiller pour présider la séance du comité plénier.

La présidente du conseil prend note du commentaire du conseiller Rotrand et lui mentionne que dans l'éventualité où la motion de M. Miele est acceptée, autant le nom d'un président pour ce comité plénier que sa durée seraient précisés.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et questionne le préambule à la question préalable du leader de la majorité, M. Limoges, qui, selon lui, n'est pas conforme à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), qui stipule que l'auteur de la question préalable doit se limiter à la motion sans autre intervention.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour souligner que le préambule à la question préalable était pour expliquer le contexte de sa motion.

La présidente du conseil accepte l'explication du leader de la majorité et confirme sa décision de juger recevable la motion.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la question préalable du leader de la majorité et du conseiller Ouellet.

Le greffier fait l'appel des membres par téléconférence et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (39)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (21)

**Ouverture virtuelle des portes :** La conseillère Maja Vodanovic déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté en faveur de cette proposition.

**Résultat :**  
En faveur : 40  
Contre : 21

La présidente du conseil déclare la question préalable du leader de la majorité, M. Limoges, et du conseiller Ouellet, adoptée à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle exerce son droit de réplique et réitère sa demande de transformer le conseil en comité plénier sur l'article sous étude après que le débat ait été suspendu à la suite de la question préalable du leader de la majorité et du conseiller Ouellet.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle et cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole et réitère que l'Administration maintient sa décision de ne pas tenir un comité plénier.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote nominal sur la demande de transformer le conseil en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres par téléconférence et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (21)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarc, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (39)

**Ouverture virtuelle des portes :** La conseillère Maja Vodanovic déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté contre cette proposition.

**Résultat :**  
En faveur : 21  
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la motion du leader adjoint de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier sur l'article 42.01 sous étude rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur l'article 42.01.

---

À 15 h 52, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

À 16 h 01, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de modifier la date de fin de prolongation la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif jusqu'au 24 septembre 2020 au lieu du 30 septembre 2020.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole et informe les membres du conseil que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

---

Un débat s'engage.

---

L'amendement est adopté à l'unanimité.

---

Un débat s'engage sur l'article 42.01, tel qu'amendé.

---

La présidente du conseil demande au conseiller Benoit Langevin de concentrer son intervention sur le point à l'étude.

Il est proposé par Mme Sophie Mauzerolle

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare la question préalable adoptée à la majorité des voix avec la dissidence des membres du conseil suivants :

M. Lionel Perez  
Mme Karine Boivin-Roy  
M. Francesco Miele  
Mme Christine Black  
M. Alan DeSousa  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Effie Giannou  
M. Aref Salem  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Mary Deros  
M. Josué Corvil  
M. Benoit Langevin  
Mme Chantal Rossi  
Mme Suzanne Décarie  
M. Dominic Perri  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Richard Guay  
M. Michel Bissonnet  
M. Luis Miranda  
Mme Andrée Hénault  
M. Marvin Rotrand

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

La conseillère Filato exerce son droit de réplique sur l'article 42.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'article 80.01 (42.01), tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1206407028 (42.01)

1206407028  
80.01 (42.01)

---

À 16 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Suzie Miron  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE